

SEANCE DU 29 FEVRIER 2016

L'An Deux Mille seize, le vingt-neuf février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de séance sous la présidence de M. CAUSSE Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 12/02/2016

Secrétaire de séance : GONANO Daniel

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, PERROS Dominique, COMBRES Corine FILLOL Isabelle, Adjoints, BERTON Jean-Marie, Monsieur CABROL Jean-Luc, CHARTRER Viviane, HUGUET Jean-Jacques, LAURENT Françoise, MARRAUD Fabrice, SCHMITTLIN Stéphane, Madame BERNIES Georgette, Monsieur PLAGNES Michel

Excusés : BEAUMONT Isabelle

Ordre du jour : -Renouvellement CAE

- Préparation délégation Coséano
- Convention Maîtrise d'ouvrage agglomération d'Agen à Aubiac traversée du village
- Révision de la taxe d'aménagement
- Point travaux PLU id
- Point Travaux Voierie
- Point Préparation budget primitif
- Dissimulation Aurion 3
- Dissimulation France Télécom Rouats 2
- Création poste agent administratif
- Convention médecine du travail CDG pour personne sous contrat de droit privé
- Convention entretien voirie 2015
- Certificat de conformité urbanisme

Questions diverses

1/Informations Jumelage Coseano :

Monsieur Jean-Pierre CAMPESAN présente la situation géographique de Coséano et l'organisation du voyage pour les conseillers suite à l'invitation de la municipalité de Coséano. Participeront à cette délégation M. Causse, Mme Chartrer, M. Gonano, M. Huguet, Mme Laurent, M. Schmittlin. Les frais engendrés seront assumés par les participants.

Puis, il informe le conseil de la création d'un prix international de peinture à communiquer aux peintres aubiacaïses au travers du site premio-arte-coseano.com.

2/Information commerce Chez Lilou

Le fonds de commerce est à vendre. Le propriétaire du bâtiment et de la licence 4 ne souhaite pas le céder au futur acquéreur du fonds de commerce. En conclusion, le maintien du commerce sera assuré soit par le gestionnaire s'il arrive à acquérir une licence 4, soit par le propriétaire.

3/Suite affaire Consorts Duprat

Lecture des courriers de Monsieur Duprat Max adressés au conseil municipal par M. Gonano Daniel.

Le conseil municipal aborde les différents points demandés par Monsieur Duprat :

- Le prix de vente : il sera calculé au prorata de la surface achetée (4.14€ au m²)
- Le Bornage : les frais seront partagés
- Les Frais notariés : ils seront assumés par la commune
- La Servitude de passage sur la propriété de la commune (au niveau de la fontaine) : elle est refusée mais Monsieur Duprat pourra, comme tout administré, utiliser la fontaine

Après délibération, ces décisions sont approuvées à l'unanimité.

4/ Location annuelle du gîte le Chai

Le courrier informant Actour 47 que le gîte le Chai sera loué annuellement à compter du 1er janvier 2017 a bien été envoyé.

5/ Info Signalisation infirmier

Monsieur le Maire informe que l'Ordre des infirmiers d'Aquitaine a répondu à la demande concernant la signalisation du cabinet d'infirmières de Mme Lamothe Elisabeth route de Hartanès. Aucune objection n'est faite à condition que cette signalétique ne présente pas de caractère publicitaire.

Madame Fillol précise que l'Agglomération d'Agen devra être consultée pour déterminer le type de panneau.

6/ Point PLUi

Madame FILLLOL Isabelle informe le conseil que le Projet d'Aménagement et Développement Durable va être voté en conseil communautaire le 17 mars 2016.

Puis, il sera débattu en commune. Plusieurs thématiques ont été abordées par les élus : déplacements, adéquation du développement urbain et des espaces agricoles, développement durable, réseaux, règlement...

Une réunion publique va être organisée sur notre secteur le 15 avril (le lieu n'est pas encore déterminé).

Le travail est porté sur le zonage. Une 2^{ème} version est en cours de réflexion.

L'Agglomération a proposé une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) pour la zone 1AUh de Béret. Ce support est étudié par les élus. Une réflexion est à mener sur la densité / habitat.

7/ Problématique de la Protection incendie

Il s'agit d'une compétence communautaire mais la responsabilité engagée est celle du maire (police).

Les Permis de construire déposés dans des zones non protégées sont acceptés sous réserve que le pétitionnaire mette en place sa propre défense grâce à une réserve d'eau de 60m³.

Pour l'implantation de nouvelles bornes, 2 questions se posent : le coût et de la capacité du réseau.

8/ Révision de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, est appliqué depuis le 1^{er} mars 2012 une taxe d'aménagement au taux de 3%.

Il présente les taux des communes de l'agglomération.

Il est proposé au Conseil Municipal de revoir ce taux à la hausse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et fixe la taxe d'aménagement au taux de 5%.

Ce taux sera appliqué au 1^{er} janvier 2017.

9/ Point aménagement du bourg

Monsieur Cabrol explique :

- CAO : 7 candidatures ont été déposées dont 1 hors délai

Sur les 6 dossiers valides, 1 dossier a été écarté pour un défaut juridique (mandataire).

- Coût estimé de la Maîtrise d'œuvre compétence commune : entre 60 000 et 70 000€

N'ayant pas encore le montant précis des travaux, il est proposé de faire un emprunt pour financer la partie Maîtrise d'œuvre. Puis, lorsque la commune connaîtra le montant des travaux et de toutes les subventions demandées, un nouvel emprunt pourra être effectué.

Des simulations sont en cours auprès de plusieurs banques.

Monsieur le Maire a reçu Madame Galant concernant la subvention tourisme que l'Agglomération prévoit pour les sites remarquables. Notre commune est éligible pour les travaux concernant la place de l'église.

La répartition des montants de cette subvention entre les différentes communes concernées est en cours de réflexion.

Un groupe de travail de *Développement information informatique* pour promouvoir le tourisme de l'agglomération est mis en place. Sur proposition de Monsieur le Maire, M. Marraud et Mme Bernières représenteront la commune.

10/ Point travaux voirie 2016

M. Perros Dominique présente les travaux voirie :

-Communautaire :

TRAVAUX	LIEU	SECTEUR	ESTIMATION
renforcement goudronnage	route de Hartanès	1200m x 4,2 = 5040 m ²	25 200,00 €
renforcement goudronnage	route des Moulins	250m x 04,2 = 1050 m ²	5 250,00 €
enduit d'usure	route des Moulins	1860m x 4,5 = 8370 m ²	12 555,00 €
enduit d'usure	chemin du Baqué	21300m x 4,5 = 5850 m ²	8 775,00 €
viabilité hivernale		point à temps ou enrobé à froid	1 000,00 €
marquage au sol	divers		1 000,00 €
sécurisation	ralentisseur, chicane		0,00 €
signalisation			0,00 €
TOTAL			53 780,00 €

-Voierie Communale :

TRAVAUX	LIEU	SECTEUR	ESTIMATION	observation
renforcement et goudronnage	lotissement de Béret	trottoir	4 230,00 €	
renforcement et goudronnage	lotissement de Béret	chaussée (2017)	0,00 €	4 875,00 €
renforcement et goudronnage	lotissement de Béret	parking (2017)	0,00 €	330,00 €
renforcement et goudronnage	route de Marron	1/3 partie haute (total 31200€)	10 000,00 €	
renforcement calcaire	chemin rural d'Aurion	14 m x 8 m = 112 m ² (M. Pelous)	730,00 €	
renforcement calcaire	chemin rural du Mourat	300m x 2,5 = 750m ² (2017)	0,00 €	6 500,00 €
goudronnage	chemin piétonnier château hameau de Béret	175m x 1,6 = 280 ² à 8 € (2017)		2 240,00 €
goudronnage	chemin piétonnier de Béret à rte Gaugelin	80m x 1,6 = 128 ² à 8€ (2017)		1 024,00 €
viabilité hivernale	divers	enrobé à froid	1 000,00 €	
épareuse	divers	130 heures	6 500,00 €	
		TOTAL	22 460,00 €	
réhabilitation	lotissement de Béret	pose avaloir	770,00 €	fait
aménagement	chemin des Planes	aménagement trottoirs	2 700,00 €	fait
aménagement	parking	salle des sports	0,00 €	22 000,00 €
aménagement	chemin de Duran	fossés, écoulement pluvial, subvention 50% (6739.40)	3 400,00 €	
fossés	chemin du Réchou	calibrage fossé	4436.40 €	fait
sécurisation	RD 292	achat maison Mme Barbe	0,00 €	20 000,00 €
		TOTAL	11253.78 €	
		montant global des travaux 2016	33713.78 €	42 000€

11/ Enfouissement réseaux secteur Rouats

Monsieur le Maire présente la déclaration préalable concernant les travaux d'enfouissement du réseau BT au lieu-dit Rouats. Les frais sont pris en charge par le Sdee.

Puis, il précise que l'enfouissement du réseau France télécom dans ce même secteur reste à prévoir. Le montant s'élèverait aux environs de 3000€.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer ces travaux sous condition que le prix n'excède pas 4000€.

Voté à l'unanimité.

12/ Armoire dégroupage FREE

Monsieur le Maire explique que la société SPIE (sous-traitant Free) propose d'installer une armoire de dégroupage sur la commune pour améliorer la réception de la télévision et des communications téléphoniques. Le montant des travaux est pris intégralement en charge par Free.

La commune doit se prononcer sur son lieu d'implantation.

Après étude des 3 propositions, le Conseil Municipal choisit l'emplacement suivant : parking Hector Bigué, à côté du réverbère. Voté à l'unanimité.

13/Agglomération d'AGEN-Convention d'entretien des voies communales. Renouvellement de la convention, exercice 2015.

Monsieur le Maire donne lecture de la « Convention relative aux prestations d'entretien de voirie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage assurées par l'Agglomération d'Agen sur les voies communales de ses communes membres ».

Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler cette convention qui se chiffre à 10648.38€ pour l'année 2015.

Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

14/ Amortissement frais d'étude Centre Administratif

Monsieur le Maire explique qu'en 2012 la commune a dépensé 1794€ en frais d'études pour le projet d'aménagement d'un centre administratif dans les anciens locaux de l'Agence postale communale. Les travaux n'étant pas réalisés, il est nécessaire d'amortir cette dépense. Il est proposé au conseil une durée d'amortissement de 1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord, la somme correspondante sera inscrite au budget 2016.

15/ Renouvellement Contrat d'Aide à l'Emploi

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CAE de M. Barjou, contrat de 20 heures hebdomadaire minimum pour assurer les travaux extérieurs, est arrivé à son terme le 22 février 2016.

Il est donc nécessaire de le renouveler pour un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le renouvellement du CAE de M. Barjou.

16/Liner piscine

Monsieur Gonano explique qu'après consultation d'un professionnel, il est confirmé que le problème du liner viendrait d'une pose défectueuse (cerclage) de la part de M. Branco.

Il est proposé de demander à celui-ci de remplacer le liner, dès la fin de saison, à ses frais et ce sans perte de garanti.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

17/ Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour une durée de 11h30 à partir du 1^{er} mars 2016 et jusqu'au 13 juillet 2016 en vue d'assurer les missions d'accueil et de secrétariat de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

18/ Adhésion Convention médecine Centre de Gestion 47

Monsieur le Maire explique que le centre de gestion propose aux collectivités affiliées le suivi médical des agents de statut de droit privé.

Pour cela, il est nécessaire que la commune signe une convention d'adhésion avec le CDG.

Le tarif de la prestation est de 80€ par agent vu en visite et par an.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention médecine pour les agents sous contrat de droit privé.

19/ Aménagement du village : Convention délégation de maîtrise d'ouvrage des études de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire, dans le cadre de l'aménagement de la traversée du bourg, de signer une convention avec l'Agglomération d'Agen.

Celle-ci a pour objet une délégation de maîtrise d'ouvrage des études de maîtrise d'œuvre et des missions associées à la Ville d'Aubiac par l'Agglomération d'Agen.

La convention définit notamment les voies, ouvrages et compétences concernés, l'organisation des missions de maîtrise d'ouvrage, le programme de maîtrise d'œuvre et missions complémentaires, les participations financières.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ladite convention.

20/ Plan Vigipirate

Monsieur Gonano explique que depuis le 29 février une chainette a été mise en place pour matérialiser un espace où les parents peuvent réceptionner les enfants. Excepté pour les parents de maternelles, l'accès à la cour d'école est interdit.

Suite au Conseil d'école, plusieurs demandes sont adressées à la mairie: bureaux, netbook, tableau numérique. Ces demandes seront étudiées en fonction des possibilités budgétaires.

Un dossier de demande de subvention à l'investissement va être envoyé à la CAF pour les activités périscolaires.

21/ Dossiers d'urbanisme pour vérification de la conformité des travaux

date dépôt achèvement des travaux	réf du dossier	NOM Prénom	dossier n°	adresse des travaux	dossier confié à
01/01/2016	PC 14 A 8	M. et Mme Ailloud et Sasset	997	49 rte des Moulins	PERROS
06/01/2016	PC 15 A 8	Mme Péhaut	1028	20 Rte des Moulins	SCHMITTLIN
12/2016	DP 15 A 9	Mme Cauchi	1026	19 Rte de Moirax	PERROS

Tour de table

- M. Gonano : En raison des nouveaux programmes scolaires, l'achat de manuels est nécessaire. Les institutrices préféreraient que la commune investisse dans un tableau numérique. Avant de se prononcer, l'avis de l'inspection académique est demandé.
- Mme Combres : Des locataires se sont plaints de la mauvaise réception pour les télévisions des gîtes. Une parabole va être posée au Pigeonnier et la réception au Chai sera vérifiée.
- Mme Chartrer : l'équipe du fleurissement a participé à une réunion organisée par le Département. Une personne va venir sur la commune pour donner des conseils. M. Barjou, agent en charge des espaces verts et les administrés participant au concours seront conviés.
- M. Schmittlin : la prestation du théâtre du jour est à organiser.
- Mme Laurent : la convention éducative pour le primaire risque de disparaître (le Département se centre sur ses compétences)
- M. Cabrol : participation à la CLECT suite à l'intégration des 2 communes (Castelculier et St Pierre de Clairac), les élus ont voté leur attribution de compensation.
- Mme Bernies : le 10/02 a eu lieu une réunion de la CTC. La proposition d'organiser le stage basket en 2016 a été approuvé par tous les clubs et les partenaires. Nous attendons la réponse de l'Agglomération d'Agen pour la demande de subvention.
Un deuxième projet est envisagé pour 2016 : un chantier citoyen.
Question d'un administré : y a-t-il un projet d'assistantes maternelles pour une MAM ?
Réponse de M. Gonano : oui il s'agit d'un projet privé en cours. La Mairie a été contactée par ces personnes. La commune ne mettra pas de local à disposition.
Projet Boite à livres : l'Agglomération se désengage.
- M. Berton signale les stationnements dangereux route des Moulins
- M. Causse présente un recueil sur le patrimoine de notre secteur offert par M. Delsol.

Fin de la séance 21h50